



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
La Maison du Citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : (819) 221-2839 - Télécopieur : (819) 221-4039
Courriel : saintelie@sogetel.net - Site Web : www.st-elie-de-caxton.com

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 2014-010
Aux personnes habiles à voter
ayant le droit d'être inscrites sur la liste
référendaire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

Avis public est donné de ce qui suit :

1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2014-010 intitulé « RÈGLEMENT 2014-010 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 300000\$ ET UN EMPRUNT DE 300000\$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS POUR FAIRE LE DÉNEIGEMENT DES RUES AINSI QUE D'UN ABRI POUR LE SABLE (DÔME)»

2- Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton peuvent demander que le règlement numéro 2014-010 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut indien ou carte d'identité des Forces Canadiennes.

3- Ce registre sera accessible de 9 à 19 heures sans interruption lundi 21 juillet 2014, à la Maison du Citoyen, située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

4- Le nombre de demandes requis pour que le règlement 2014-010 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 220. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement 2014-010 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5- Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à la Maison du Citoyen, le 21 juillet 2014, à 19h00.

6- Le règlement peut être consulté à la Maison du Citoyen de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du mardi au vendredi.

7- Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

Est une personne habile à voter de la municipalité toute personne qui, le 8 juillet 2014, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8- Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9- Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10- Personne morale

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 7 juillet 2014 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce 8 juillet 2014

Isabelle Bournival
Directrice Générale, Sec-très.,